

COMMISSION PERMANENTE DU 1er AVRIL 2021

Rapports n° CP 2021-112

**RÉSEAU FERROVIAIRE FRANCILIEN : DÉVELOPPEMENT, MODERNISATION ET LUTTE
CONTRE LE BRUIT**

Texte de l'amendement :

Un article supplémentaire est ajouté à la délibération, formulé comme suite :

« Décide d'engager dans les plus brefs délais, en lien avec SNCF Réseau, des moyens supplémentaires pour mettre en œuvre au plus vite des dispositifs anti-bruit destinés à protéger les riverains de la ligne de fret Serqueux-Gisors ».

Exposé des motifs :

**DÉVELOPPER LE FRET FERROVIAIRE EN S'ENGAGEANT DAVANTAGE CONTRE LA
POLLUTION SONORE**

La ligne de fret ferroviaire Serqueux-Gisors, qui entre ces jours-ci en service, suscite l'opposition de nombreux riverains. Si les inquiétudes concernant les nuisances sonores de cette ligne sont anciennes, il s'avère aujourd'hui que bien peu a été fait pour y répondre. Et si SNCF Réseau doit prendre sa part de responsabilités, la Région Ile-de-France doit également agir.

L'exécutif régional a, ces dernières années, fait le choix dommageable du désengagement en matière de fret ferroviaire. Il a par ailleurs mené une politique de sous-investissement en matière d'isolation phonique des réseaux ferrés.

Le développement du fret ferroviaire n'en demeure pas moins un enjeu d'avenir majeur pour répondre aux problématiques sanitaires et environnementales de pollution atmosphérique et du réchauffement climatique. Il doit donc en ce sens être soutenu.

Parallèlement, l'enjeu de la pollution sonore doit lui-aussi être pris au sérieux, notamment concernant les infrastructures de transports.

Alors que la Région n'a ici pas rempli le rôle qui aurait dû être, pour partie, le sien, il est urgent qu'elle s'engage à présent pour répondre aux besoins concernant la ligne Serqueux-Gisors.

Tel est l'objet de cet amendement.

Céline MALAISE
Présidente de groupe

